

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 11 décembre 2007 à 19 h 30 au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Lyson Dompierre, coord. serv. org. scol., Anik Gagnon, coord. serv. aff. corp. et comm., MM. Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Yves Boucher, dir. adj. serv. form. gén. jeunes, Jonathan Desjardins Mallette, cons. jur. serv. aff. corp. et comm., Jean Bourassa et François Laforest, analystes serv. org. scol.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-071211-2785

Il est proposé par Mme Christine Labrie

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2007.

**Adopté**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Nancy Moreau, représentante du conseil d'établissement de l'école Jeunes du monde, présente les opinions exprimées par les parents de cette école lors d'une assemblée générale qui s'y est tenue récemment.

Mme Cathy Massé, parent à l'école Jeunes du monde, émet son avis quant aux transferts d'élèves de cette école.

Mme Gabrielle Paquin, parent à cette même école, exprime le souhait que la solution retenue soit une solution à long terme.

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 19 h 50.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-071211-2786

Il est proposé par M. Stéphane Racine

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
  - 5.1 Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 – adoption;
  - 5.2 Calendrier scolaire 2008-2009, secteur jeunes – adoption;
  - 5.3 Calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 en formation générale adulte et professionnelle - adoption;
  - 5.4 Règles de passage du primaire au secondaire et règles de passage du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire – adoption pour consultation;
- 6.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative des 4, 11, 25 septembre et 14 novembre 2007;
- 6.2 Compte rendu du comité consultatif de transport du 27 septembre 2007;
- 7.2.1 Rapport du comité de parents du 29 novembre 2007;
- 8.1 Motions de félicitations. (S. Racine)

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervenir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

## **Adopté**

### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A**

Résolution n° CC-071211-2787

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Sainte-Scholastique dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

*ATTENDU* les modifications au réseau routier à proximité de l'école de la Clé-des-Champs;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil des écoles Prés fleuris et Girouard permet d'accueillir les élèves selon les tendances actuelles;

*ATTENDU* que la modification de l'aire de desserte des écoles de la Clé-des-Champs et Prés fleuris permet d'accueillir des élèves de l'aire de desserte de l'école Sainte-Scholastique;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles de la Clé-des-Champs et Prés fleuris en transférant la zone est de la rue Saint-Jacques vers l'école Prés fleuris;

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles Sainte-Scholastique et de la Clé-des-Champs en transférant la zone située au niveau du Lac Guilbeault, côté rue Centrale, vers l'école de la Clé-des-Champs;

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles Sainte-Scholastique et Girouard en transférant la zone située au sud de Sainte-Scholastique vers l'école Girouard;

*DE PERMETTRE* aux élèves de 5<sup>e</sup> année de terminer, en 2008-2009, leur 6<sup>e</sup> année à leur école actuelle;

*DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur A, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2008 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2008-2009 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

#### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A**

Résolution n° CC-071211-2788

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que l'école des Perséides ne disposera pas de locaux, à moyen terme, pouvant recevoir plus de groupes d'élèves;

*ATTENDU* la volonté d'offrir les services éducatifs aux élèves du préscolaire 4 ans en milieu défavorisé dans le secteur de Pointe-Calumet;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE MAINTENIR* le préscolaire 4 ans à l'école des Pins en 2008-2009;

*DE METTRE* en place un comité de travail avec les écoles concernées, afin de localiser les élèves du préscolaire 4 ans en milieu défavorisé dans le secteur de Pointe-Calumet en 2009-2010 et les années suivantes.

#### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A**

Résolution n° CC-071211-2789

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Horizon-du-Lac dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil de l'école Emmanuel-Chénard permet d'accueillir les élèves;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Hélène Farsa

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles Horizon-du-Lac et Emmanuel-Chénard en transférant la zone située au nord du boulevard des Promenades et à l'est de la rue Latraverse, jusqu'à l'ouest de la sortie du boulevard des Promenades de l'autoroute 640, vers l'école Emmanuel-Chénard;

*DE PERMETTRE* aux élèves qui sont en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années en 2007-2008 de terminer leur 3<sup>e</sup> cycle à leur école actuelle.

#### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR A** Résolution n° CC-071211-2790

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles des Lucioles et Rose-des-Vents en transférant la zone située dans la partie sud-est de Saint-Joseph-du-Lac vers l'école Rose-des-Vents;

*DE PERMETTRE* à tous les élèves de la zone ciblée, qui fréquentent l'école des Lucioles en 2007-2008, de poursuivre leur scolarité à cette école.

#### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR B** Résolution n° CC-071211-2791

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Horizon-Soleil dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil de l'école Curé-Paquin permet d'accueillir les élèves selon les tendances actuelles;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles Horizon-Soleil et Curé-Paquin, afin de localiser des élèves du préscolaire 5 ans de l'école Horizon-Soleil vers l'école Curé-Paquin uniquement pour leur préscolaire 5 ans. Le nombre de groupes du préscolaire 5 ans à transférer sera déterminé en fonction du nombre d'élèves de niveau primaire à scolariser à l'école Horizon-Soleil en 2008-2009;

*D'AVISER* les parents lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Horizon-Soleil que l'école de fréquentation de leur enfant sera confirmée au plus tard le 31 mai 2008;

*DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur B, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2008 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2008-2009 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Le vote est demandé sur cette résolution.

**POUR (24) :** Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

**CONTRE (1) :** Daniel Legault.

**Adopté**

## **DISSIDENCE**

M. Daniel Legault demande d'inscrire sa dissidence sur cette résolution.

## **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR C** Résolution n° CC-071211-2792

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil de l'école Chante-Bois permet d'accueillir les élèves selon les tendances actuelles;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

*DE MODIFIER* les aires de desserte des écoles Notre-Dame-de-l'Assomption et Chante-Bois en transférant la zone située à l'est du boulevard Curé-Labelle vers l'école Chante-Bois;

*DE PERMETTRE* aux élèves de 5<sup>e</sup> année de terminer leur 6<sup>e</sup> année, en 2008-2009, à leur école actuelle;

*DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur C, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2008 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2008-2009 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

#### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR D**

Résolution n° CC-071211-2793

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face à la décroissance de la clientèle;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

*DE METTRE* en place un comité de travail avec les écoles concernées, afin d'analyser les impacts de la décroissance et les différentes possibilités sur l'utilisation des locaux disponibles du secteur en 2009-2010 et les années suivantes;

*DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur D, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2008 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2008-2009 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

#### **Adopté**

**ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E**  
Résolution n° CC-071211-2794

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Marie-Soleil-Tougas dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil de l'école Le Carrefour permet d'accueillir les élèves selon les tendances actuelles;

*ATTENDU* les recommandations de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE MODIFIER* l'aire de desserte des écoles Marie-Soleil-Tougas et Le Carrefour en transférant le secteur des rues montée Gagnon, rang Saint-François et sud de rang Saint-François des villes de Terrebonne et Bois-des-Filion vers l'école Le Carrefour;

*DE PERMETTRE* à tous les élèves de la zone ciblée, qui fréquentent l'école Marie-Soleil-Tougas en 2007-2008, de poursuivre leur scolarité à cette école;

*DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur E, les locaux des groupes à effectifs réduits et de consulter les instances concernées au printemps 2008 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2008-2009 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Le vote est demandé sur cette résolution.

**POUR (24)** : Michel Arcand, Josée Bastien, Pierre Bertrand, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

**CONTRE (1)** : Denis Claude Blais.

**Adopté**

**ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR E**  
Résolution n° CC-071211-2795

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Jeunes du monde dépassera sa capacité d'accueil à partir de 2009-2010;

*ATTENDU* l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face à la croissance de la clientèle;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE MAINTENIR*, pour 2008-2009, le statu quo pour l'école Jeunes du monde;

*D'INVITER* l'école à poursuivre sa démarche à la recherche de solutions pour faire face à la croissance de la clientèle.

### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : ÉCOLES RÉGIONALES**

Résolution n° CC-071211-2796

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* que le choix de l'instrument de musique pour les élèves de l'école Arthur-Vaillancourt se fait à la fin de la deuxième année;

*ATTENDU* le déplacement possible de clientèle lors du choix de l'instrument de musique à la fin de la deuxième année;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*DE MAINTENIR*, pour 2008-2009, le statu quo pour le programme de formation musicale intensive des écoles Alpha et Arthur-Vaillancourt.

### **Adopté**

#### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : LES ÉCOLES SECONDAIRES**

Proposition

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil est suffisante pour accueillir l'ensemble de ses élèves;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE RETIRER*, dès 2008-2009, les locaux modulaires de l'école secondaire du Harfang.

### **AMENDEMENT**

Résolution n° CC-071211-2797

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*D'AMENDER* la proposition de M. Normand Chalifoux en modifiant le texte du dernier paragraphe, qui se lirait comme suit :

« *DE RETIRER*, après le 30 juin 2008, les locaux modulaires de l'école secondaire du Harfang, advenant une réponse négative ou l'absence de réponse du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à une nouvelle demande de subvention pour 2008-2009, ou à prolonger leur utilisation pour la durée de la subvention, le cas échéant. »

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (5) : Denis Claude Blais, Nadine Blais, Claude Girard, Jean Paquette et Michel Phaneuf.

CONTRE (20) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

### **Rejeté**

### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : LES ÉCOLES SECONDAIRES**

Résolution n° CC-071211-2798

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la capacité d'accueil est suffisante pour accueillir l'ensemble de ses élèves;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*DE RETIRER*, dès 2008-2009, les locaux modulaires de l'école secondaire du Harfang.

## **Adopté**

### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : LES ÉCOLES SECONDAIRES**

Résolution n° CC-071211-2799

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* que la prévision de clientèle de l'école secondaire des Patriotes, pour 2008-2009, est inférieure à sa capacité d'accueil;

*ATTENDU* les besoins de développement de la communauté apprenante;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'EXCLURE*, pour 2008-2009, le pavillon secondaire des Patriotes de l'école secondaire des Patriotes;

*DE MODIFIER* l'acte d'établissement de l'école secondaire des Patriotes;

*DE RATTACHER* le pavillon à l'un des centres de formation professionnelle ou de formation générale des adultes, lequel sera déterminé au printemps 2008.

## **Adopté**

### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : LES ÉCOLES SECONDAIRES**

Résolution n° CC-071211-2800

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

*ATTENDU* le débordement potentiel de la clientèle de l'école secondaire d'Oka;

*ATTENDU* que la prévision de clientèle de l'école secondaire des Patriotes, pour 2008-2009, est inférieure à sa capacité d'accueil;

*ATTENDU* la volonté de rééquilibrer, au cours des prochaines années, les clientèles entre les deux écoles concernées;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE RATTACHER*, dès 2008-2009, l'aire de desserte de l'école Prés fleuris au bassin d'alimentation de l'école secondaire des Patriotes pour les nouveaux élèves qui entrent en 1<sup>re</sup> secondaire.

**Adopté**

**ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : PROJETS SPÉCIAUX COMMISSION SCOLAIRE**

Résolution n° CC-071211-2801

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* l'analyse effectuée à l'aide de la grille préalablement établie pour ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* l'expertise développée au cours des dernières années au regard de ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Stéphane Racine

*DE LOCALISER* le projet commission scolaire hockey féminin à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*D'INVITER* l'école à sensibiliser les parents et les élèves aux exigences requises pour maintenir la réussite de l'élève tout au long du parcours;

*D'OFFRIR* un service de transport en fonction des circuits réguliers, d'un circuit de point de chute ou autres;

*DE MODIFIER* la politique du transport scolaire en conséquence lors de sa révision prévue en 2008.

**Adopté**

**ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : PROJETS SPÉCIAUX COMMISSION SCOLAIRE**

Résolution n° CC-071211-2802

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* l'analyse effectuée à l'aide de la grille préalablement établie pour ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* l'expertise développée au cours des dernières années au regard de ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

*DE LOCALISER* le projet commission scolaire football à la Polyvalente Deux-Montagnes;

*D'INVITER* l'école à sensibiliser les parents et les élèves aux exigences requises pour maintenir la réussite de l'élève tout au long du parcours;

*D'OFFRIR* un service de transport en fonction des circuits réguliers, d'un circuit de point de chute ou autres;

*DE MODIFIER* la politique du transport scolaire en conséquence lors de sa révision prévue en 2008.

## **Adopté**

### **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : PROJETS SPÉCIAUX COMMISSION SCOLAIRE**

#### Proposition

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* l'analyse effectuée à l'aide de la grille préalablement établie pour ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* l'expertise développée au cours des dernières années au regard de ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE LOCALISER* le projet commission scolaire santé globale à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*D'INVITER* l'école à sensibiliser les parents et les élèves aux exigences requises pour maintenir la réussite de l'élève tout au long du parcours;

*D'INVITER* l'école à modifier les critères d'admission pour l'année scolaire 2009-2010, afin de réduire l'aspect sélectif pour accéder au programme;

*D'OFFRIR* un service de transport en fonction des circuits réguliers, d'un circuit de point de chute ou autres;

*DE MODIFIER* la politique du transport scolaire en conséquence lors de sa révision prévue en 2008.

### **PREMIER AMENDEMENT**

#### Proposition

Il est proposé par M. Jean Paquette

*D'AMENDER* la proposition de Mme Elisa Rietzschel en modifiant le texte du 7<sup>e</sup> paragraphe, qui se lirait comme suit :

« *D'INVITER* l'école à analyser les critères d'admission; »

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

## **DEUXIÈME AMENDEMENT**

Proposition

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

*D'AMENDER* la proposition de Mme Elisa Rietzschel en modifiant le texte du 7<sup>e</sup> paragraphe, qui se lirait comme suit :

« *D'INVITER* l'école à analyser les critères d'admission pour l'année 2009-2010, afin de réduire l'aspect sélectif pour accéder au programme; »

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

## **ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009 : PROJETS SPÉCIAUX COMMISSION SCOLAIRE**

Résolution n° CC-071211-2803

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDA, du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire de la FGJ, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2008-2009 »;

*ATTENDU* les avis reçus lors des audiences publiques le 20 novembre 2007;

*ATTENDU* l'analyse effectuée à l'aide de la grille préalablement établie pour ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* l'expertise développée au cours des dernières années au regard de ce projet commission scolaire;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE LOCALISER* le projet commission scolaire santé globale à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

*D'INVITER* l'école à sensibiliser les parents et les élèves aux exigences requises pour maintenir la réussite de l'élève tout au long du parcours;

*D'INVITER* l'école à modifier les critères d'admission pour l'année scolaire 2009-2010, afin de réduire l'aspect sélectif pour accéder au programme;

*D'OFFRIR* un service de transport en fonction des circuits réguliers, d'un circuit de point de chute ou autres;

*DE MODIFIER* la politique du transport scolaire en conséquence lors de sa révision prévue en 2008.

Le vote est demandé sur cette résolution.

POUR (25) : Michel Arcand, Josée Bastien, Pierre Bertrand, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette,

Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

## **Adopté**

### **CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2008-2009**

Résolution n° CC-071211-2804

*ATTENDU* les orientations retenues au regard du Cadre d'organisation scolaire 2008-2009, tant pour le primaire que pour le secondaire;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

*ATTENDU* qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de ces mêmes lois, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

*ATTENDU* les recommandations de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-071211-2787, CC-071211-2788, CC-071211-2789, CC-071211-2790, CC-071211-2791, CC-071211-2792, CC-071211-2793, CC-071211-2794, CC-071211-2795, CC-071211-2796, CC-071211-2798; CC-071211-2799; CC-071211-2800, CC-071211-2801; CC-071211-2802, CC-071211-2803;

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2011;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2008-2009 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps, à la suite de l'analyse);
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2008-2009 et planification d'utilisation des locaux réservés aux EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Actes d'établissement modifiés;
- Répertoire des aires de desserte;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 480.

## **Adopté**

### **POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS**

Résolution n° CC-071211-2805

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

*ATTENDU* que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

*ATTENDU* la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur des adaptations aux articles 2 et 10 de la politique;

*ATTENDU* que les modifications proposées touchent les projets-école et les projets commission scolaire;

*ATTENDU* que les modifications proposées touchent les opérations d'inscription et de transferts d'élèves;

*ATTENDU* les recommandations du comité consultatif de gestion, du bureau de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

*D'ADOPTER* les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements, telles que déposées le 11 décembre 2007;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 481.

**Adopté**

#### **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-071211-2806

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE SUSPENDRE* la séance pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 21 h 50.

#### **REPRISE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-071211-2807

Il est proposé par M. Jean Deschênes

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 22 h 20

#### **CALENDRIER SCOLAIRE 2008-2009 – SECTEUR JEUNES**

Résolution n° CC-071211-2808

*ATTENDU* que l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

*ATTENDU* que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

*ATTENDU* les avis reçus dans le cadre de la consultation;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

*D'ADOPTER* le calendrier scolaire 2008-2009 secteur jeunes, avec les modifications proposées, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 482;

*D'AMORCER*, si possible d'ici la fin de l'année scolaire 2007-2008, la consultation pour le calendrier scolaire 2009-1010.

### **Adopté**

## **CALENDRIERS SCOLAIRES 2008-2011 – FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE**

Résolution n° CC-071211-2809

*ATTENDU* que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

*ATTENDU* que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

*ATTENDU* la consultation tenue auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS);

*ATTENDU* la recommandation de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre dont relèvent ces activités;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

*D'ADOPTER* les calendriers scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 pour la formation générale adulte et professionnelle;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 483.

### **Adopté**

## **RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1<sup>ER</sup> AU 2<sup>E</sup> CYCLE DU SECONDAIRE**

Résolution n° CC-071211-2810

*ATTENDU* l'expérimentation au printemps 2007;

*ATTENDU* le retour sur l'expérimentation par la direction du service de la formation générale des jeunes auprès des directions du primaire, du secondaire et des centres;

*ATTENDU* la recommandation du comité d'étude et de développement;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

*D'ADOPTER* le document de consultation tel que présenté;

*DE FAIRE* suivre la consultation aux conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires, en plus du comité de parents et des syndicats des enseignants;

*DE FIXER* l'échéancier pour le retour des avis le 31 janvier 2008;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 484.

**Adopté**

### **FÉLICITATIONS**

Résolution n° CC-071211-2811

Il est proposé par M. Stéphane Racine

*D'ADRESSER* des félicitations aux membres du personnel de l'école Horizon-Soleil : direction, direction adjointe, enseignants, personnel de soutien, personnel professionnel, ainsi qu'à l'équipe d'intervention incidents critiques du Service de la formation générale des jeunes et au personnel du Service des affaires corporatives et des communications, pour la qualité des actions entreprises et accomplies lors de la tragédie survenue à cette école le 12 novembre 2007.

**Adopté**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-071211-2812

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 22 h 50.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général